



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2025 004-210402400-20250326-2025_02-AU

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

Séance du lundi 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Laurent ROUX

Sont présents: Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU

Représentés: Florian UGHI

Excuses: Thierry REGA, Carine DURET

Absents: Sébastien ROUX

Secrétaire de séance: Anaïs ROHR

Ouverture de la séance : 18h33

Le Quorum est atteint

Monsieur le Maire : Florian est absent ce soir, il a donné sa procuration à Anthony. Thierry s'est excusé, il a une réunion à Allos. Carine a eu un impératif professionnel et Sébastien, je ne sais pas, peut-être qu'il nous rejoindra en cours de réunion.

Qui veut faire secrétaire de séance ? Anaïs.
On va commencer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Il faut que l'on vote pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024. Il y a des observations sur le compte rendu de la réunion précédente.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

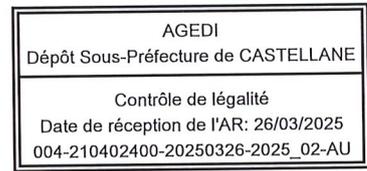
Merci.

Décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire : Il s'agit de la validation du marché de la mini chargeuse. Nous avons 8 propositions. Suite à l'analyse des offres, nous avons sélectionné l'entreprise qui va nous fournir la mini chargeuse.
Anthony, nous avons une date ?



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Anthony DA SILVA RAMOS, conseiller municipal : Fin mars.

CONVENTION DE GESTION DE LA CABANE MARIE-LOUISE

Monsieur le Maire : On en a déjà parlé, je pense que ce n'est pas un scoop. C'est une gestion qui pour nous est un peu compliqué. Nous avons rencontré l'Office de Tourisme de Colmars qui nous a fait des propositions. Il propose de gérer les réservations, de faire intervenir les entreprises s'il y a besoin de faire quelques travaux d'urgence et en contrepartie, il prend 20% sur le montant des locations. Nous allons augmenter le montant des nuitées de 10 euros.

Les gros travaux restent à la charge de la mairie. Monter le bois de chauffage, procéder à la mise en eau de la cabane et à son hivernage....

Avez-vous des questions ?

Nous allons procéder au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA CABANE MARIE-LOUISE - DE 2025 001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de l'OTI Verdon Tourisme une proposition de mise en gestion de la cabane Marie-Louise.

Par cette collaboration, l'OTI Verdon Tourisme se chargerait de tous les documents relatifs à la location (contrat de location, règlement intérieur, plan d'accès, déclaration de la taxe de séjour, conditions générales de vente et annulation....) mais également de la remise des clés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'OTI Verdon Tourisme gère, pour le compte de la commune de Colmars, le gîte forestier de la Fruchière.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location de la cabane entière à 90€/nuit hors période estivale et à 110€/nuit en juillet et août.

Monsieur le Maire propose également que la cabane soit fermée durant la période hivernale, de début novembre à fin avril.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de mise à disposition de la cabane Marie-Louise jointe à la présente délibération et

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la convention de mise à disposition annexée,

APPROUVE la convention de mise à disposition tel que présentée.

APPROUVE les tarifs de location proposés par Monsieur le Maire.

DIT que la cabane Marie-Louise sera fermée sur la période hivernale.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition à l'OTI



verdon Tourisme et tous documents liés au présent dossier.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

Merci.

OUVERTURE DES CREDITS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire : C'est ce que l'on appelle la délib des 1/4. Tant que nous n'avons pas voté le budget, généralement en mars, nous ne pouvons pas émettre de mandats si nous n'avons pas fait cette délibération.

Nous la prenons chaque année.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES 1/4 DU BUDGET - DE 2025 002

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues



Chapitre	BP 2024	25,00%
20	16 220.00	4 055.00
21	362 094.00	90 523.00

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Investissement voté
20	2031	4 055.00
21	21311	5 000.00
21	21318	20 000.00
21	21321	35 000.00
21	2152	10 000.00
21	21561	5 000.00
21	2158	5 000.00
21	2188	10 523.00

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

Merci.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA MAISON ONF ET L'APPARTEMENT DE L'AGENCE POSTALE.

Monsieur le Maire : Le dossier est sur la table, je pense que vous savez tous de quoi il s'agit. Pour la maison ONF, c'est une isolation extérieure avec un parement bois ainsi que la création d'un appartement T2 dans les combles.

Nous avons sollicité l'ONF pour qu'il participe au coup de l'isolation puisqu'ils sont propriétaire pour moitié du bâtiment. Nous attendons la réponse.

Pour l'appartement au-dessus de l'agence postale, c'est de rénover cet appartement.

Anthony DA SILVA RAMOS, conseiller municipal : Pour l'appartement de la poste, c'est pour faire un T6.

Rudy WUNDERLIN, conseiller municipal : Ça va être un bel appartement.



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2025 004-210402400-20250326-2025_02-AU

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

**DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT - RÉFECTION DE L'APPARTEMENT DE LA POSTE
- DE 2025 004**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été lauréate le 10 octobre 2023 du programme d'État "Village d'Avenir 04" et qu'un des axes développés dans ce programme est : Un village "vert" en transition écologique.

Après la rénovation de son parc d'éclairage public, la commune souhaite poursuivre ses efforts et continuer à réduire son empreinte écologique en programmant un vaste chantier de rénovation de l'ensemble de ses logements communaux.

La rénovation de l'appartement de l'agence postale comporte l'isolation du bâtiment, la réfection des ouvrants et l'aménagement d'un appartement type T6.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur le plan de financement présenter et de solliciter une aide financière auprès de l'État de 80% selon le plan de financement ci-dessous :

Assistance à maîtrise d'œuvre (4,8%) : 7 395,00 € HT
Travaux appartement Poste : 154 060,00 € HT
Total projet : 161 455,00 € HT
Subvention d'État (80 %) : 129 164,00 € HT
Autofinancement : 32 291,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement tel que présenté

SOLLICITE auprès de l'État une aide financière à hauteur de 80% soit 129 164,00 euros HT

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget principal

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2025 004-210402400-20250326-2025_02-AU

Monsieur le Maire : C'est un format d'appartement que nous n'avons pas sur la commune. Nous allons demander des subventions à hauteur de 80% pour le fonds vert. On attendra la réponse avant de se lancer dans les travaux.

Donc on ne vote pas la validation des travaux, on vote la demande des subventions. Si on n'est pas aidé, on aura un amortissement à la saint glinglin.

Avez-vous de questions ? Tous les plans sont disponibles dans le dossier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT - RÉFECTION DE LA MAISON ONF - DE 2025 003

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été lauréate le 10 octobre 2023 du programme d'État "Village d'Avenir 04" et qu'un des axes développés dans ce programme est : Un village "vert" en transition écologique.

Après la rénovation de son parc d'éclairage public, la commune souhaite poursuivre ses efforts et continuer à réduire son empreinte écologique en programmant un vaste chantier de rénovation de l'ensemble de ses logements communaux.

La rénovation de la maison ONF comprend l'isolation du bâtiment et aménagement d'un appartement type T2 en classe énergétique C.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur le plan de financement présenter et de solliciter une aide financière auprès de l'État de 80% selon le plan de financement ci-dessous :

Assistance à maîtrise d'œuvre (4,8%) : 8 939,00 € HT

Travaux ONF : 186 230,00 € HT

Total projet : 195 169,00 € HT

Subvention d'État (80 %) : 156 135,00€ HT

Autofinancement : 39 034,00,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement tel que présenté

SOLLICITE auprès de l'État une aide financière à hauteur de 80% soit 156 135,00 euros HT

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget principal

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2025 004-210402400-20250326-2025_02-AU

financement ci-dessous :

Acquisition d'une lame à neige : 11 700,00 € H.T
Acquisition d'une saleuse : 20 275,00 € H.T
Total de l'investissement : 31 975,00 € H.T
Subvention FODAC (40% plafonné à 12 223,00 €) : 12 223,00 €
Autofinancement : 19 752,00 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de valider le plan de financement tel que présenté

SOLLICITE auprès de Département une participation financière de 40% soit 12 223,00 € dans le cadre du FODAC

DIT que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget de la commune

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

Merci.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CCAPV DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DES PÉNITENTS BLANCS

Monsieur le Maire : Nous avons droit à ce fonds de concours une fois dans le mandat. Pour la commune de Villars, c'est 10 000 euros. C'est déjà un début de financement pour réaliser cet équipement. On va voir pour également demander un aide à la région pour compléter le financement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?



Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

Merci.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT -FODAC- ACQUISITION D'UNE LAME A NEIGE ET D'UNE SALEUSE

Monsieur le Maire : La lame à neige est à destination du camion Mercedes. La lame actuelle a 16 ou 17 ans. Elle a été réparée à plusieurs reprises.

Elle sera remplacée par un modèle identique.

Nous allons demander également une saleuse car nous en avons qu'une et si elle tombe en panne cela va devenir compliquer. La saleuse sera montée sur le plateau du Mercédès et nous pourront la charger avec notre mini chargeuse.

Cet équipement permettra d'optimiser le travail de l'employé communal car il pourra, en un seul passage, procéder au déneigement et au salage de la chaussée.

Après réflexion, on aura peut-être de moins en moins de neige mais on se rend compte que nous avons de plus en plus de pluie verglassante.

Jean TATU, conseiller municipal : Ça coûte combien ?

Monsieur le Maire : La lame vaut environ 12 000 euros et la saleuse 20 000.

Rudy WUNDERLIN, conseiller municipal : Vous n'avez pas peur que cela soit trop haut avec le Mercedes ?

Monsieur le Maire : Avec la mini chargeuse cela devrait passer. Au pire des cas, nous avons la rampe ou l'on stocke le Mercedes avec un dénivelé de 1m40, donc il n'y a plus de problème de chargement.

Nous allons demander d'aide du département qui est plafonnée 12 223 euros.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT- FODAC 2025 - ACQUISITION D'UNE LAME À NEIGE ET D'UNE SALEUSE - DE 2025 005

Monsieur le Maire rappelle que la lame à neige a cassé lors du dernier déneigement. De plus, le véhicule de déneigement, UNIMOG, n'est pas équipé d'une saleuse.

Afin d'optimiser le déneigement et le temps de travail des agents, il est nécessaire de changer la lame à neige et d'équiper l'engin d'une saleuse.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition de ses équipements et de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du FODAC à hauteur de 40 % selon le plan de



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2025 004-210402400-20250326-2025_02-AU

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CCAPV DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DES PÉNITENTS BLANCS - DE 2025 006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement suivant concernant la création d'un espace culturel et de loisirs dans l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs. Cet espace aura vocation à accueillir un boulodrome couvert, un espace convivial équipé d'un four à pain et un espace culturel pouvant abriter des expositions.

Idéalement situé au cœur du vieux village, ce nouvel équipement multigénérationnel a pour objectif de redynamiser le centre ancien.

Le coût prévisionnel de cet investissement est de 95 000 € H.T

Afin de finaliser le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite le fond de soutien mis en place par la CCAPV pour aider financièrement les plus petites communes dans la réalisation des investissements structurants. Il informe le Conseil Municipal que la commune pourra bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 10 000 € conformément à la délibération 2021-02-27 votée en conseil communautaire le 30 mars 2021.

Le plan de financement proposé est le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (HT) : 94 500.00 €

FINANCEMENT :

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ 28 344.00 €

2024-2026 30%

FOND DE CONCOURS 10 000.00 €

AUTOFINANCEMENT 56 156.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

D'ENTERINER le plan de financement proposé par le Maire ;

D'AUTORISER le Maire à demander un fond de soutien auprès de la CCAPV et de signer tous les documents y afférents.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	Absent
Sophie VIAL	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI*	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	Excusé	Carine DURET	Excusée

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 18h50



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2025 004-210402400-20250326-2025_02-AU

Le Maire

Laurent ROUX

La secrétaire de séance

Anaïs ROHR

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 24 mars 2025

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	P	Sébastien ROUX	P
Sophie VIAL *	P	Rudy WUNDERLIN	P
Anaïs ROHR	P	Anthony RAMOS	P
Florian UGHI	P	Jean TATU	P
Thierry REGA	P	Carine DURET	Excusée